



**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GRANGES-AUMONTZEY**

Séance du Samedi 27 Février 2021

à 9 h 00

Sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS, Maire de la Commune

La convocation du 19 Février 2021 avec l'ordre du jour suivant :

1. Adhésion de 10 collectivités à la compétence carte n°1 « Réhabilitation » du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif
2. Adhésion de 8 collectivités à la compétence carte n° 2 « Entretien » du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif
3. Adhésion de 2 collectivités au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges
4. Compte de Gestion 2020 - Budget Forêt
5. Compte Administratif 2020 - Budget Forêt
6. Affectation des résultats 2020 – Budget Forêt
7. Budget Primitif 2021 de la Forêt
8. Programme de Travaux 2021 en forêt communale
9. Relocation du droit de chasse en forêt communale de Granges-sur-Vologne
10. Versement de la subvention d'équilibre association La Maison des P'tits Loups
11. Programme pluriannuel de voirie – demande de subventions
12. Enquête publique CR 94

Sont présents : BERNAGE Michel, BONNE Martine, COLLIN Stéphane, DURIEZ Frédéric, GROSJEAN Claude, GUYOT Régine, MOUROT Corinne, PERRIN Christine, PERRIN Éric, SOMARE Christelle, STACH René, THOMAS Frédéric, VOIRIN Julien

Procurations : BARETH Lydie (à COLLIN Stéphane), BLAISE Martine (à SOMARE Christelle), CUNY Cyril (à DURIEZ Frédéric), DAESCHLER Laetitia (à MOUROT Corinne), JACOB Christophe (à BERNAGE Michel), JACQUEMIN-COLIN Sylvie (à MOUROT Corinne), MARCHAL Sophie (à THOMAS Frédéric), MAURICE David (à THOMAS Frédéric), ROUSSEL Elisabeth (à GUYOT Régine)

Sont absents excusés : HABY Laurent, VINCENT Marie-Christine

Sont absents : BATOZ Antoine, KILINC-LAGUIN Marie-Cécile, LAURENT Etienne

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de présents : 13 – le quorum est atteint
Procurations : 09
Nombre de votants : 22 (19 pour le Compte Administratif 2020 de la Forêt)

Madame Corinne MOUROT est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande qu'une minute de silence soit observée en mémoire de Monsieur Bernard BONNE, Ancien Conseiller Municipal, décédé.

Le procès-verbal de la séance du 29 Janvier 2021 est adopté à l'unanimité des membres votants.

n°20210227-016 Autres domaines de compétences- Autres domaines de compétences des communes (9.1)

Adhésion de 10 collectivités à la compétence carte n°1 « Réhabilitation » du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif

Monsieur Eric PERRIN, Adjoint, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la compétence « réhabilitation » du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif est une compétence à la carte : les collectivités adhérentes au Syndicat pour la compétence obligatoire « contrôle » doivent solliciter leur adhésion à cette compétence facultative si elles souhaitent bénéficier de ce service.

La Communauté de Communes MIRECOURT DOMPAIRE, PLOMBIERES LES BAINS, SAINT-MENGE, VAGNEY, XONRUPT-LONGEMER, LA FORGE, LE VALTIN, SAINT-JULIEN, LERRAIN et REHAUPAL ont sollicité, par délibération, leur adhésion à cette compétence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, après en avoir délibéré,

- **Se prononce** pour l'adhésion, à la compétence facultative « réhabilitation » du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, de la Communauté de Communes MIRECOURT DOMPAIRE et des Communes de PLOMBIERES LES BAINS, SAINT-MENGE, VAGNEY, XONRUPT-LONGEMER, LA FORGE, LE VALTIN, SAINT-JULIEN, LERRAIN et REHAUPAL.

n°20210227-017 Autres domaines de compétences- Autres domaines de compétences des communes (9.1)

Adhésion de 8 collectivités à la compétence carte n° 2 « Entretien » du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif

Monsieur Eric PERRIN, Adjoint, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la compétence « entretien » du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif est une compétence à la carte : les collectivités adhérentes au Syndicat pour la compétence obligatoire « contrôle » doivent solliciter leur adhésion à cette compétence facultative si elles souhaitent bénéficier de ce service.

PLOMBIERES LES BAINS, REHAUPAL, SIA LA BRESSE-CORNIMONT, VAGNEY, XONRUPT-LONGEMER, RUPT-SUR-MOSELLE, LE VALTIN et LERRAIN ont sollicité, par délibération, leur adhésion à cette compétence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, après en avoir délibéré,

- **Se prononce** pour l'adhésion, à la compétence facultative « entretien » du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, des Communes de PLOMBIERES LES BAINS, REHAUPAL, SIA LA BRESSE-CORNIMONT, VAGNEY, XONRUPT-LONGEMER, RUPT-SUR-MOSELLE, LE VALTIN et LERRAIN.

n°20210227-018 Autres domaines de compétences- Autres domaines de compétences des communes (9.1)

Adhésion de 2 collectivités au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges

Monsieur Frédéric DURIEZ, Conseiller Municipal en charge de la communication fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésion présentées par le Syndicat des Jeunes Chênes (canton de Charmes) et le Syndicat de la Station d'Épuration du Thillot (canton du Thillot).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, après en avoir délibéré,

- **Se prononce** pour l'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, du Syndicat des Jeunes Chênes (canton de Charmes) et du Syndicat de la Station d'Épuration du Thillot (canton du Thillot).

n°20210227-019 Finances locales - Comptes administratifs et comptes de gestion (7.1.)

Compte de Gestion 2020 - Budget Forêt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Vote** le Compte de Gestion 2020 du Budget Forêt établi par la Trésorerie dont la situation finale est en concordance avec celle du Compte Administratif 2020.

n°20210227-020 Finances locales - Comptes administratifs et comptes de gestion (7.1.)

Compte Administratif 2020 - Budget Forêt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Adopte** le Compte Administratif 2020 du Budget Forêt dont le résultat est le suivant :

En euros	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	49 858,93 €	112 242,68 €	+ 62 383,75 €
Investissement	34 520,90 €	28 878,00 €	- 5 642,90 €

n°20210227-021 Finances locales - Décisions budgétaires (7.1)
Affectation des résultats 2020 – Budget Forêt

Le Compte Administratif 2020 du Budget Forêt, fait apparaître :

- ✓ Un excédent de fonctionnement cumulé de 62 383,75 €
- ✓ Un déficit d'investissement cumulé de 5 642,90 €
- ✓ Des dépenses engagées non mandatées d'un montant de 22 000,00 €
- ✓ Des recettes restant à percevoir pour un montant de 2 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'affecter au Budget Primitif 2021 :

A l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté de 2020 » : 36 740,85 € (recettes de fonctionnement)

A l'article 001 « Solde d'exécution reporté de 2020 » : 5 642,90 € (dépenses d'investissement)

A l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : 25 642,90 € (recettes d'investissement)

n°20210227-022 Finances locales-Budgets primitifs (7.1)
Budget Primitif 2021 de la Forêt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Vote** le Budget Primitif 2021 de la Forêt, par chapitre, comme suit :

En euros	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	90 690,85 €	90 690,85 €
Investissement	64 142,90 €	64 142,90 €

n°20210227-023 Finances locales - Décisions budgétaires (7.1)
Programme de Travaux 2021 en forêt communale

Monsieur Eric PERRIN, Adjoint, fait part aux membres du Conseil Municipal du montant des travaux à réaliser dans la forêt communale de Granges-sur-Vologne et dans la forêt communale d'Aumontzey, chiffré par l'ONF, soit un montant de 7 010 € HT en investissement (travaux de dégagement manuel des plantations sur les parcelles 35 et B 974, et travaux d'amélioration de la desserte : création d'une place de retournement à Gadémont) et 3 700 € HT en fonctionnement (travaux entretien du parcellaire sur parcelles 4, 5, 6, 7 et 8 ; travaux d'entretien des lisières).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Accepte** les devis d'investissement présentés par l'Office National des Forêts,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou Monsieur Eric PERRIN, Adjoint en charge de la Forêt, à signer les devis,
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2021 de la Forêt.

Arrivée de Monsieur Etienne LAURENT à 9 h 30

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de présents :	14 – le quorum est atteint
Procurations :	09
Nombre de votants :	23

n°20210227-024 Finances locales - Divers (7.10)

Relocation du droit de chasse en forêt communale de Granges-sur-Vologne

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le bail de location du droit de chasse de la forêt communale de Granges-sur-Vologne arrive à échéance le 31 Mars 2021.

Il convient de renouveler le bail de chasse auprès de la Société de Chasse de Granges-sur-Vologne.

Considérant les remarques émises et reçues de l'association Oiseaux Nature et de la Ligue de Protection des Oiseaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de prolonger le bail existant d'un an,
- **Dit** qu'un avenant sera rédigé,
- **Propose** que la Commission Forêt travaille sur ce dossier en relation avec la Ligue de Protection des Oiseaux et l'Office National des Forêts,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou Monsieur Eric PERRIN, Adjoint, à signer les documents y afférents.

n°20210227 - 025 Finances locales-Subventions (7.5)

Versement de la subvention d'équilibre association La Maison des P'tits Loups

Madame Régine GUYOT, Adjointe, rappelle aux Membres du Conseil Municipal qu'une subvention d'équilibre est votée annuellement en faveur de l'association La Maison des P'tits Loups pour le fonctionnement de la micro-crèche.

Après analyse des comptes de l'association, le montant de la subvention d'équilibre nécessaire pour 2021 s'élève à 34 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de verser à l'association La Maison des P'tits Loups une subvention d'équilibre d'un montant de 34 000 € au titre de l'année 2021,
- **Dit** que le montant sera versé en deux fois (20 000 € en mars et 14 000 € en octobre),
- **Précise** que les crédits seront votés au Budget Primitif de la Commune 2021, à l'article 6574.

n°20210227 – 026 Finances locales - Subventions (7.5) Programme pluriannuel de voirie – demande de subventions

Monsieur Frédéric THOMAS, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que suite au diagnostic de la voirie établi par le Cabinet DEMANGE et ASSOCIES de Remiremont, il est proposé de réaliser un programme de voirie pluriannuel afin d'entretenir les routes. Les travaux pour 2021 s'élèvent à 184 852.50 € HT et concernent 4 secteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Accepte** le programme de voirie pour l'année 2021 présenté par le cabinet DEMANGE et Associés pour un montant de 184 852.50 € HT,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021 de la Commune,
- **Sollicite** l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 et le Conseil Départemental afin d'obtenir des subventions,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les documents y afférents.

n°20210227 – 027 Domaine et Patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé (3.6) Enquête publique Chemin Rural n°94

Vu le projet de déclassement d'une partie du Chemin Rural n° 94, en vue de son classement dans le domaine privé de la Commune, dans le but de son aliénation,

Vu la délibération n° 20201106_151 du Conseil Municipal en date du 6 Novembre 2020, approuvant le projet de déclassement d'une partie du Chemin Rural n° 94 dans le domaine privé de la Commune en vue de son aliénation,

Vu l'arrêté du Maire n° 2020/349 en date du 10 décembre 2020 prescrivant l'enquête publique préalable au déclassement d'une partie du Chemin Rural n° 94,

Considérant que l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 au 27 janvier 2021 inclus n'a donné lieu à aucune observation de nature à remettre en cause le déclassement,

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, après en avoir délibéré,

- **Décide** le déclassement d'une partie du Chemin Rural n° 94,
- **Décide** de classer ces parcelles dans le domaine privé de la Commune,
- **Rappelle** la délibération du 6 Novembre 2020 relative à l'échange de parcelles avec Huttopia,
- **Charge** Monsieur le Maire, ou l'Adjoint Délégué, de procéder à l'échange de ces parcelles, et l'autorise à prendre toute décision et signer les actes nécessaires.

Informations diverses

- Subventions travaux requalification de la route de Frambéménil :
 DETR Voirie : 106 420 € (dont 47 889 € Budget eau assainissement),
 DETR Eclairage : 46 532 €
 DETR surcoûts Covid : 4 480 € (dont 2 016 € Budget Eau assainissement),
 DETR Eclairage surcoûts Covid : 3 236 €
 Conseil Départemental voirie : 63 000 €
 Conseil Départemental éclairage : 12 000 €
 Conseil Départemental surcoûts Covid : 7 716 €
 Syndicat Electricité des Vosges : 77 741 €
 Total des subventions : 321 125 € pour un montant des travaux réalisés s'élevant à 853 526.98 € HT (tous budgets confondus)
- Situation administrative d'un agent
- Madame la Sous-Préfète est venue jeudi 25 Février 2021 dans notre Commune. Elle a échangé avec les élus et s'est rendu en visite dans plusieurs entreprises locales.
- La sirène retentira tous les premiers mercredis de chaque mois, à midi, à compter du 3 mars prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 40.

Le Maire,
Frédéric THOMAS



Le Maire certifie avoir affiché le procès verbal de cette séance à la porte du siège social de la Commune Nouvelle le 4 Mars 2021 et transmis au contrôle de légalité le 5 Mars 2021